
Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Niort, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente des biens d'émigrés dans le district de Niort, lors de la séance du 17 floréal an II (6 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 89;
https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26268_t1_0089_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 17 Floréal An II

(Mardi 6 Mai 1794)

Présidence de CARNOT

Un membre de la commission des dépêches fait lecture des adresses suivantes :

1

La Société populaire de Pau, département des Basses-Pyrénées, applaudit à la suppression du pouvoir exécutif; fait l'éloge de l'armée des Pyrénées occidentales et des représentants du peuple Monestier, Ysabeau, Garrau, Pinet et Cavaignac.

L'adresse est renvoyée au Comité de salut public (1).

2

La Société populaire de Maillezais, département de la Vendée, exprime son indignation contre les derniers conspirateurs, et félicite la Convention d'avoir déjoué leurs complots avec tant de courage.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Maillezais, s.d.] (3).

« Représentants du peuple,

Après avoir fondé la République française, vous veillez heureusement encore à son berceau, lorsque la plus horrible des conspirations était sur le point de la détruire. Votre existence garantit celle de la République; vous nous l'avez dit et prouvé plus d'une fois, votre fermeté et votre courage à éteindre le volcan qui allait s'ouvrir sous vos pas et couvrir la France de deuil, sont de nouveaux titres à notre gratitude, et à notre confiance. Artisans de notre bonheur, achevez votre ouvrage, purgez l'empire des conspirateurs, mettez la tête des tyrans et des traîtres à prix. Le devoir des français est d'en accélérer la chute. Il faut que la liberté triomphe, ou que la France entière périsse pour la défendre ».

FOURNEAU, BOUHIER.

(1) P.V., XXXVII, 26. Bⁱⁿ, 18 flor.; J. Sablier, n° 1302; J. *Matin*, n° 685.

(2) P.V., XXXVII, 26. Bⁱⁿ, 18 flor.

(3) C 303, pl. 1110, p. 10.

3

La Société populaire de Bidache, département des Basses-Pyrénées, félicite la Convention nationale sur la découverte de l'infâme conspiration; loue les représentants du peuple près l'armée des Pyrénées-occidentales, d'avoir rompu la trame des aristocrates des Landes, qui tenoient la main aux esclaves du tyran de Madrid.

La Convention nationale ordonne le renvoi de l'adresse au Comité de salut public (1).

4

Les administrateurs du district de Niort informent la Convention, que des biens nationaux estimés 15 160 livres, ont été vendus 57 020 livres. Ils protestent, dans la même adresse, qu'ils mourront plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République.

Mention honorable et renvoi de l'adresse au Comité des domaines nationaux (2).

5

La Société populaire de Figeac, département du Lot, rappelle à la Convention nationale tout ce que le district de Figeac a fait pour la révolution; et, en dernier lieu, pour venger l'attentat commis contre la représentation nationale en la personne du représentant du peuple Bô. Elle applaudit aux travaux de la Convention, et l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que le peuple jouisse du bonheur que lui promet la révolution.

La Convention décrète la mention honorable de l'adresse, l'insertion au bulletin, et le renvoi au Comité de salut public (3).

(1) P.V., XXXVII, 26. Bⁱⁿ, 18 flor.; J. Sablier, n° 1302.

(2) P.V., XXXVII, 26. Bⁱⁿ, 18 flor.

(3) P.V., XXXVII, 27. Bⁱⁿ, 18 flor.; J. Sablier, n° 1302; J. *Fr.*, n° 590.